



CTSA DU 20 Novembre 2019

Compte-Rendu

Monsieur BOHN, Secrétaire Général d'Académie (SGA), préside la séance.

Le procès verbal du 04/07/2019 est approuvé.

I Reforme territoriale

Monsieur Bohn a présenté un fascicule (ci-joint) détaillant les points essentiels de la nouvelle réforme territoriale.

A partir de janvier la réforme territoriale va entrer en phase opérationnelle. Les premières réflexions sont en cours sur la création de service inter-académiques.

Le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 institue notamment la création de deux services interacadémiques, chargés respectivement des affaires juridiques et des systèmes d'information. Pour les trois DSI de la région Grand-Est, le SG a cité comme exemple, l'installation des applications nationales qui pourrait être mutualisée.

Le SNPTES veillera à ce que cette mutualisation, et les éventuelles suivantes s'opèrent sans mobilité géographique contrainte (maintien des collègues concernés dans leur service actuel).

Les mobilités fonctionnelles en cas de restructurations devront faire l'objet d'un réel accompagnement (formations - conseils mobilité carrière - indemnités éventuelles etc). La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique inscrit la « sécurisation des transitions professionnelles en cas de restructuration ». Le détail des dispositifs d'accompagnement prévus sera précisé par un décret en Conseil d'Etat.

Le SNPTES a relancé le Secrétaire général sur la cette question mais aucune information supplémentaire n'a été fournie.

L'administration met en place une RH de proximité pour gérer entre autres cette réforme territoriale. Les conseillers ressources humaines (CRH) départementaux de proximité sont disponibles dans l'annuaire académique (onglet rectorat => Service des ressources humaines):

<https://portail.ac-nancy-metz.fr/annuaireService/>

L'élaboration des projets de service aura lieu durant le premier trimestre 2020.

Plus que jamais le SNPTES sera à vos cotés et vous accompagnera en cas de difficulté lors de ces changements !





II Projet de regroupement des services à saurupt

Le déménagement est toujours fixé à 2021 mais le calendrier n'est pas fixé.

L'administration a relancé les groupes de travail sur le nouveau site. Les commissions sont les suivantes :

- ✓ Communication,
- ✓ Aménagements intérieurs,
- ✓ Vie de site.

N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes adhérent(e) et intéressé(e) pour intervenir dans l'une de ces commissions

III Organisation du temps de travail / Badgeuse

Pas de nouvelles, bonne nouvelle ! L'administration n'est pas revenue sur le sujet laissant augurer la fin de cette question.

Concernant les 20 minutes, l'accord cadre RTT explique, clairement, sa raison d'être en disposant que « ce temps de pause de vingt minutes peut coïncider avec le temps de restauration (pause méridienne) de l'agent . Il est inclus dans les obligations de service quotidiennes des personnels, dans le cadre des missions de service public propres à l'éducation nationale. L'ouverture des services au public est ainsi aménagée dans le souci d'accueillir en continu les usagers dans les meilleures conditions, notamment à l'heure de la pause méridienne".

Le SNPTES avait une question relative à la mise en place de la badgeuse dans le nouveau bâtiment qui compte tenu du nombre de points abordés lors de ce CTSA n'a pas pu être évoquée.



IV Indemnitaire - Forfait changement de grade

Lors du groupe de travail sur le réexamen triennal du RIFSEEP pour les corps de l'AENES, la mise en place d'un forfait de changement de grade par catégorie d'emploi, à compter du 1er janvier 2020, a été annoncée.

Ce forfait de changement de grade ne concernera que les nouveaux promus.

Le SNPTES est monté au créneau pour dénoncer l'iniquité de ce nouveau forfait de changement de grade. Le SNPTES souhaite que ce forfait soit rétroactif à la date d'accès au RIFSEEP par le corps concerné. À défaut Le SNPTES trouverait plus équitable l'une des options suivantes :

- ✓ Que la marge financière disponible soit répartie entre tous les personnels du même grade, anciens comme nouveaux, quitte à représenter un montant moins élevé,
- ✓ Ou bien qu'elle serve à abonder les socles indemnitaires de toutes les catégories de personnels,
- ✓ Ou encore que ce forfait soit uniquement symbolique.

Le SNPTES a notamment soulevé les risques juridiques associés à l'inapplication de cette mesure depuis la parution du décret.

Le SNPTES a également fait remarquer que ce forfait de changement de grade équivalait à 3 revalorisations du RIFSEEP (i.e. 9 ans!)

Les arguments du SNPTES ont déstabilisé l'administration. Le SG nous a concédé que c'est une réglementation avec laquelle il n'était pas en phase mais étant donnée qu'il est fait mention de ce forfait de changement de grade dans la loi il fallait se mettre en conformité avec la législation.

Affaire à suivre !



V Santé et sécurité au travail

Concernant les situations de burn out et de mal être le SG s'est dit à l'écoute sur ces sujets importants. Le SG a rappelé que la richesse de l'administration réside dans son personnel. Le SG s'étonne de la formulation du SNPTES qui laisserait à penser qu'il y a de nombreux cas de mal être au travail et que cela nécessiterait une évaluation managériale.

Le SNPTES a confirmé la présence de 3 personnes en difficultés dont une à la DSI et deux à la DSDEN 54. Sans remettre formellement en cause le management actuel le SNPTES a pu constater dans un passé pas si lointain des pratiques managériale détestables qui aurait pu et aurait du être recadrés. C'est le sens du laïus sur ce sujet dans les questions diverses !

Nous souffrons de la politique de suppressions de postes dans tous les services et l'épuisement professionnel menace de plus en plus de collègues.

Monsieur le secrétaire général, madame la SGAA ainsi que le SG de la DSDEN 54 ont fait un état des lieux de la situation et des modalités de prise en charge des personnes en difficulté.

L'administration a souligné qu'une des problématiques résidait dans le fait que l'agent devait exprimer cette difficulté. Pour ce faire il y a le médecin de prévention et les conseiller RH (CRH) de proximité.

L'administration a également souligné que sur les 15 demandes qu'ils ont traitées 80 % ont changé de poste.

Monsieur NOEL (SG DSDEN 54) est revenu sur les deux cas de mal être dans son service. Il a reconnu que la division des examens et concours (DEC 5) a subi de gros changement et que les personnels étaient désarçonnés. Il a également reconnu être dans l'impasse avec deux agents malgré deux propositions de postes.

Le secrétaire général à toutefois tenu à préciser de manière générale (i.e. pas en lien avec les cas cités) que l'accompagnement n'était pas sans fin. Si la situation d'une personne n'évolue pas et si l'insuffisance professionnelle de ces personnels était avérée l'administration prendrait ses responsabilités (i.e. renvoie de la personne concernée).

Le SNPTES a tenu à rappeler que la personne et son rétablissement primait sur le travail.

Alors même que la réforme territoriale va seulement commencer à se mettre en place de multiples personnes en difficulté dans les services n'est pas un bon signal ...



CTSA DU 20 Novembre 2019

Compte-Rendu

LE SNPTES restera très vigilant sur ce sujet et n'hésitera pas monter au créneau pour défendre les personnels en difficulté. La mal être au travail est l'affaire de tous n'hésitez pas à nous signaler des personnes en difficulté.

Concernant vos conditions de travail et votre santé et sécurité au travail, il est très important de signaler tout incident ou risque constatés pour votre santé et sécurité sur votre lieu de travail sur le registre de santé et sécurité au travail, outil en ligne sur PARTAGE :

<https://portail.ac-nancy-metz.fr/rsst/>

Compte-Rendu

Le SNPTES est revenu sur l'accident électrique extrêmement grave qui s'est produit sur un interrupteur de la DSI alors même qu'une demande de travaux avait été réalisée :



L'administration a précisé que des contrôles par une société indépendante avaient été effectués en juillet sur les prises et les interrupteurs de la DSI. De plus des contrôles thermographiques non obligatoire ont également été réalisés sur les armoires électriques.

Cet incident n'aurait donc pas du se produire - quid de la qualité des contrôles ?

Le SNPTES a fait remarqué que rien ne permettait d'assigner une criticité lors de la création d'une demande de travaux dans l'application. Si la demande de travaux avait été critique elle aurait probablement permis d'éviter cette situation. Le SG a pris note de cette remarque nous suivrons bien évidemment les suites données à cet évènement !



VI Contractuels

L'administration s'est déclarée favorable au versement du CIA aux contractuels mais la législation actuelle ne le permet pas et cette mesure serait retoqué par la DGFIP.

La loi de transformation de la fonction publique a apporté quelques améliorations comme le versement d'indemnité de précarité aux contractuels.

Le SNPTES continuera à militer sans relâche pour l'amélioration des conditions des plus précaires (vacataires, contractuels).

VII Froid administratif sur le site de Santifontaine

Le responsable de la DAF a expliqué que la semaine de froid avant la remise en service des installations de chauffage était liée au contrat qui autorise la société Eiffage à intervenir sous 5 jours. Étant donné que tout le monde souhaite la remise en service des installations de chauffage il était très difficile de faire mieux.

Les personnels ne doivent pas subir les conséquences de telles clauses qu'ils n'ont pas décidées !

Le responsable de la DAF a également laissé sous entendre que les chauffages électriques permettaient d'attendre la remise en service des installations de chauffage.

Ce faisant l'administration promeut des pratiques dangereuses, (la photo qui précède permet-elle d'en douter ?) ce d'autant plus quand on voit l'état des installations électriques dans certains bâtiments. Cette approche est en outre complètement contraire à une attitude éco-responsable dans l'administration !



CTSA DU 20 Novembre 2019

Compte-Rendu

VIII Calendrier des instances

Le SNPTES souhaiterait, dans un souci de cohérence, que le CTSA ait lieu avant le CTA. L'administration n'a pas apporté de réponse satisfaisante sur ce point...

IX Vivre ensemble

Gloria THALMENSY du SNPTES a souhaité, à juste titre, honorer le travail de Sahra Husson et Laurence Goudon qui œuvre sans relâche entre autres à l'amicale et pour les cadeaux de Noël.

Rappelons pour les nouveaux qui ne le savent pas, que Madame Goudon a déployé durant de longs mois toute sa patience et son énergie aux côtés du SNPTES pour l'obtention et la mise en service sur le site de Santifontaine de l'actuel distributeur de boissons chaudes à 30 cts la boisson de base, avec café en grains, en remplacement de l'ancien, qui revenait à 40 cts la boisson en poudre « attaque estomacs », et était fréquemment hors service...